Centre de Ressources
POLITIQUE DE LA VILLE
en Essonne

La laïcité pour vivre ensemble.
Quels enjeux dans les pratiques professionnelles ?

Journée d'information et de réflexion du 12 avril 2013

Intervention de Paul GROLLEAU*

Cette rencontre d'une journée poursuivait un double objectif : d'une part, permettre à celles et ceux qui avaient participé aux quatre sessions de trois jours proposées d'octobre à décembre 2012 sur le thème « La laïcité… pour vivre ensemble et pour agir », avec un peu de recul, de **consolider les fondamentaux** ; d'autre part, informer et sensibiliser les « nouveaux professionnels » sur cette question d'une grande actualité qu'est la « laïcité ».
La présentation de « l'affaire » de la crèche « Baby-loup », par sa directrice, Natalia Baleato, permettait en après-midi de vérifier sur un cas concret les enjeux de la question de la laïcité aujourd'hui, dans le travail quotidien de professionnels divers, comme l'ont prouvé à plusieurs reprises les échanges au cours de la journée.

En s'appuyant sur l'expression personnelle des participants, facilitée par la projection d'un DVD de la Ligue de l'Enseignement où intervenaient diverses personnalités politiques, intellectuelles, religieuses…, la démarche proposée avait pour but, à travers un rapide parcours historique, de donner sinon une « définition » de la laïcité, du moins d'en faire apparaître les éléments structurants, avant de mettre en garde contre quelques idées fausses. Sont seulement rappelées ici, de manière très synthétique et sans souci d'exhaustivité, quelques affirmations majeures concernant la laïcité.

Ne jamais oublier la finalité de la laïcité : que veut-elle préserver ?
Comment faire vivre sur un même territoire des individus et des groupes ayant des visions du monde, des croyances, des religions, des « systèmes de sens » différents ? Comment faire vivre ensemble des croyants et des incroyants, des croyants ayant des croyances différentes ? La France, pour ne parler que d'elle, a trouvé peu à peu un mode d'organisation qui s'appelle la « République laïque » : la religion n'intervient en rien dans la citoyenneté.

La laïcité n'est pas tombée du ciel !
Il a fallu du temps, c'est-à-dire des siècles, avant d'aboutir à la célèbre loi de décembre 1905, dite « loi de séparation des Églises et de l'État », considérée comme le texte de référence de la « laïcité à la française » et pour que la « laïcité » apparaisse pour la première fois dans le texte même de la constitution de la IVe République au sortir de la guerre de 39-45 : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale » (Constitution de 1946. Art. 1).
Dans cette longue histoire faite de hauts et de bas, d'affrontements parfois radicaux et sanglants, prennent une importance particulière les presque cinquante ans de « guerres de

religions » au XVIe siècle où s'affrontent catholiques et protestants, le mouvement des Lumières au XVIIIe siècle et l'impact de la pensée des philosophes (Voltaire, Diderot, D'Holbach…) qui veulent donner toute sa place à « la raison », la Révolution de 1789 et la célèbre Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, le Concordat de 1801 entre Napoléon et le pape…, l'œuvre scolaire de Jules Ferry qui dans les années 1880 rend l'instruction obligatoire et l'école publique laïque et gratuite… sans oublier « l'affaire Dreyfus »…, le tout dans un climat extrêmement tendu au point qu'on a parlé de « La guerre des deux France ».
Pour mieux comprendre aujourd'hui le sens et la place centrale de la laïcité en France, il vaut donc mieux connaître un peu le chemin que nous avons parcouru pour y parvenir.

Au cœur de la laïcité : liberté et égalité
Il n'existe aucune définition « officielle » de la laïcité ni dans la loi de 1905, ni dans la constitution de 1946 pour la IVe République ou celle de 1958 pour la Ve République. Et c'est sans doute mieux ainsi car toute définition risquerait d'enfermer la laïcité dans une formule rigide. Il n'en reste pas moins que la laïcité n'est pas n'importe quoi. En s'inspirant du livre de Jean Baubérot « Laïcité(s) sans frontières » (Seuil), on peut dire que la laïcité s'appuie sur 4 piliers ou tourne autour de 4 principes structurants classés en fonction des fins visées et des moyens adoptés pour y parvenir :

- **Les fins visées :**
  - **La liberté de conscience pour tous**
    Plus large que la liberté de religion, la liberté de conscience est la liberté de croire ou de ne pas croire, de croire ceci ou cela, de changer de croyance… et se prolonge dans la liberté de réunion, d'association, d'expression…, le respect de l'ordre public étant la seule limite.
  - **L'égalité de tous les citoyens**
    Tous les citoyens sont égaux en droits. Les opinions et les croyances des citoyens ne doivent jamais intervenir sous forme de discrimination positive ou négative dans l'exercice de leurs droits… ou devoirs.

- **Les moyens pour y parvenir :**
  - **La séparation des Églises et de l'État**
    L'État ne « reconnaît » plus, au sens juridique du terme, les « Églises » (catholique, luthérienne, réformée, juive) comme le prévoyait le concordat de Napoléon jusqu'en 1905. Il n'y a plus « un service public de la religion » pour l'exercice duquel les « Églises » reçoivent mandat et délégation, les ministres du culte étant payés par l'État et donc « fonctionnarisés ». L'État et les Églises sont désormais « séparés ».
  - **La neutralité de l'État**
    La neutralité de l'État ne veut pas dire simplement qu'il doit traiter avec égalité toutes les religions sans manifester de préférence. « Neutralité » signifie que la religion n'est pas « une affaire d'État », l'État n'a pas de position religieuse. « L'État n'est pas antireligieux, il est a-religieux » (Aristide Briand en 1905).
    Cette structure a l'avantage de mettre en évidence la « complexité » du concept de laïcité qu'on ne peut enfermer dans un seul mot et de laisser entrevoir comment en France même, suivant les époques et les sensibilités, l'accent est mis plus fortement sur l'un ou l'autre de ces 4 principes.

Quelques idées fausses et confusions sur la laïcité

- **Confondre laïcité et sécularisation**

La « laïcité » est une notion juridique qui définit un type de relations entre l'État, les pouvoirs publics et les religions. La « sécularisation » est une notion sociologique qui caractérise un certain style de relations de la société civile dans son ensemble par rapport aux religions.

- **Confondre laïcité et tolérance**

La tolérance présuppose que vous prétendez détenir la vérité… et que faute de mieux, vous acceptez que ceux qui pensent différemment de vous existent, malgré tout. Or l'État n'a pas à être tolérant en matière religieuse… puisqu'il n'est pas compétent. La religion n'est pas son affaire.

- **Ne pas reconnaître ne veut pas dire méconnaître**

Ne pas « reconnaître », au sens juridique du terme, les cultes, les religions, les Églises… ne veut pas dire que l'État et les pouvoirs publics ignorent leur existence, voire même refusent d'avoir des relations avec elles ou leurs représentants. Il est même préférable que l'État sache comment sont organisés et fonctionnent les différents cultes.

- **La religion est une « affaire privée »**

Oui ! Dans la mesure où elle n'est pas une « affaire publique » du fait qu'elle n'est pas une « affaire d'État » et qu'elle relève d'un choix privé, libre et volontaire… mais Non ! Si on entend par là que la religion et tout ce qui tourne autour n'a pas le droit de se manifester dans « l'espace commun », dans « l'espace public »… et relève de « l'intime » et du domaine domestique dans lequel elle doit rester enfermée. La religion a le droit de se « manifester en public »… sous la condition du respect de l'ordre public.

Toutes ces considérations sur la laïcité développées au fil des années, voire des siècles, alors que dominaient en France les Églises d'origine chrétienne, et tout spécialement l'Église catholique, valent aujourd'hui encore dans un contexte différent depuis l'apparition importante de nouvelles traditions religieuses (évangélisme, islam, bouddhisme…) sur le territoire français.

Paul GROLLEAU

* **Paul Grolleau** est formateur, titulaire d'une maîtrise de philosophie et d'une licence de théologie, diplômé de Sciences-Po Paris, ancien directeur général de la Ville de Juvisy-sur-Orge après avoir exercé des responsabilités de direction au sein d'organisations confessionnelles.